



# LE TRAVAIL

VOL. XXVI — No 5

Montréal, 9 février 1951

## La C.T.C.C. réclame la libération de René Rocque

### LA PROMOTION OUVRIERE

Jean Marchand à Arvida

Jean Marchand a parlé de promotion ouvrière, lors de la réunion du Collège du Travail Saguenay-Lac St-Jean tenue à Arvida dimanche dernier.

Tout le monde discute de promotion ouvrière, dit-il, mais tous n'y sont pas intéressés de la même façon: les uns le font par amour, les autres par crainte, d'autres encore par unique souci d'étude théorique.

#### Promotion collective :

Parler de promotion ouvrière, c'est admettre dès le point de départ que les ouvriers sont dans une situation d'infériorité. Nous ne cherchons pas cependant une formule par laquelle les ouvriers sortiraient de la classe ouvrière. Nous voulons plutôt faciliter la libération de la classe ouvrière prise dans son ensemble.

Quand les ouvriers sont jeunes, avant qu'ils aient pris conscience de toutes les difficultés de la vie, ils font des rêves d'avenir. Ils s'aperçoivent vite toutefois que ces rêves bien légitimes ne se réaliseront que pour le petit nombre de ceux qui acceptent de sortir de la classe ouvrière. Ces parvenus ont horreur de la classe à laquelle ils appartenaient autrefois. Ils ne sont plus des ouvriers. Nous ne sommes pas opposés à une promotion personnelle, mais à condition qu'elle se fasse à l'intérieur d'une promotion de la classe elle-même.

#### Promotion au travail :

Qu'est-ce que signifie promotion ouvrière? Une augmentation de salaire, une promotion à l'usine? C'est beaucoup plus que cela. D'abord, c'est rendre le travail intéressant, utile et humain, en faisant participer les syndicats ouvriers à l'organisation du travail dans l'usine. Le monde moderne a fait de l'ouvrier une espèce de robot et il a vidé le travail de tout son sens. Les employeurs blâment les ouvriers de ne pas s'intéresser à leur travail. Mais ne sont-ils pas eux-mêmes responsables d'avoir vidé ce travail de tout intérêt, de tout sens créateur et de toute signification? C'est donc par là qu'une promotion véritable doit commencer.

#### Promotion dans la société :

Promotion au travail, mais aussi promotion de la classe ouvrière sur le plan de toute la société. La classe ouvrière n'est pas considérée aujourd'hui dans la société. On ne lui demande jamais son opinion. Et pourtant, elle a droit d'être présente partout au moyen de son organisation professionnelle.

Quand nous demandons d'être représentés sur les organismes gouvernementaux où les intérêts ouvriers sont en jeu, nous parlons de représentation réelle, non pas de celle qui déracine nos ouvriers pour en faire des fonctionnaires.

Promotion ouvrière veut donc dire aussi intégration de la classe ouvrière dans la société par l'intermédiaire du mouvement ouvrier lui-même. En résumé, quand nous parlons de promotion ouvrière, nous voulons parler d'une transformation complète de la société, selon les principes chrétiens, afin de tenir compte de la personne hu-

maine de l'ouvrier. Pour réaliser cette promotion, il faut surtout aimer la classe ouvrière et avoir confiance en elle.

#### 8 cercles d'étude :

La réunion groupait une trentaine de chefs ouvriers responsables de l'éducation dans cette région. A la séance de l'avant-midi, on fit une revue du travail en ce domaine depuis deux mois. On se rendit compte qu'il existait déjà huit cercles d'étude, fonctionnant une fois par semaine et groupant, dans l'ensemble, 150 per-

(Suite à la page 4)

La C.T.C.C. réclame la libération du directeur-adjoint de son service d'organisation, M. René Rocque, présentement détenu à la prison de Sherbrooke.

Le Bureau confédéral de la C.T.C.C., au cours d'une réunion tenue à Montréal en fin de semaine, a chargé l'Exécutif et le Conseiller juridique de faire toutes démarches utiles et de prendre les moyens appropriés pour atteindre ce but.

L'on sait que Rocque est en prison comme conséquence de sa participation à la grève des mineurs d'amiante. Les troubles d'Asbestos avaient provoqué son arrestation par la

police provinciale. Il avait déjà, avant son procès, passé trois semaines en prison, et à la suite de son procès les jugements rendus lui ont imposé six mois d'emprisonnement à Sherbrooke, sans tenir compte du temps fait.

Il y a encore environ 150 ouvriers syndiqués qui sont sous le coup d'accusations diverses se rattachant à la grève de l'amiante.

La C.T.C.C. est d'avis que l'opinion publique n'a jamais considéré les grévistes de l'amiante et leurs chefs comme des criminels, au sens où l'on emploie couramment ce mot, et qu'elle est favorable à ce que les autorités compétentes passent l'éponge sur ce qui reste de ce conflit social d'envergure, laissant à l'Histoire le soin de porter un jugement définitif.

## NOTRE CAMPAGNE EST EFFICACE

Les journaux publiaient ces jours derniers la dépêche suivante, datée d'Ottawa, qui fait foi de l'efficacité de la campagne syndicale entreprise en faveur du contrôle des prix. Nous la reproduisons ici pour faire penser à tous les syndiqués qui n'auraient pas posté leurs cartes, que le temps presse et qu'il faut le faire au plus tôt.

La nouvelle session vient à peine de commencer que le courrier des députés fourmille de cartes postales par lesquelles on réclame l'imposition de la régie sur les prix et les loyers.

Cette campagne menée par la poste est la plus considérable dans l'histoire du pays. Les unions ouvrières qui la dirigent font adresser au parlement des cartes postales à une cadence qui a atteint jusqu'à 8,000 par jour et ce nombre s'accroît.

Certains députés comptent déjà les cartes reçues par centaines. Avec la dernière livraison, on prévoit que quelque 500,000 de ces cartes seront passées par le bureau de poste du parlement.

Les grands organismes ouvriers, qui groupent environ 1,000,000 de membres, cherchent par ce moyen à faire valoir leur demande de la réimposition de la régie des prix et du maintien de la régie fédérale des loyers, qui expire le 30

avril prochain.

Ces organismes sont le Congrès des métiers et du travail du Canada, le Congrès canadien du travail, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et le comité conjoint national des fraternités d'employés de chemin de fer.

Les unions ont fait parvenir environ 750,000 cartes à leurs membres à travers le pays en les chargeant de les signer et de les adresser aux députés de chacune de leur circonscription. On demande par ces cartes aux députés d'appuyer entièrement le programme proposé de régir les prix et les loyers.

Les congrès ouvriers se préparent également à présenter un mémoire sur les régies au premier ministre lui-même et aux membres du cabinet. Ce mémoire sera présenté au premier ministre du Canada mardi matin, le 20 février prochain.

## Nouvelle union à Sorel

M. S. Ted Payne, organisateur de la Fédération nationale de la Métallurgie (C.T.C.C.), nous informe que le groupement syndical formé récemment à Sorel sous le nom de l'Union des Ouvriers du Fer et du Titane, vient d'obtenir son certificat de reconnaissance de la Commission des Relations ouvrières.

Le contrat de travail est déjà rédigé et sera remis sous peu à la compagnie Quebec Iron & Titanium (filiale de la New-Jersey Zinc) en vue des négociations d'une convention collective de travail.

Cette nouvelle industrie, située sur les rives du St-Laurent, à Sorel, emploie présentement, un groupe de 200 ouvriers. On y procède à la fonte et au raffinage du minerai titane, qui est expédié de Havre St-Pierre, sur la côte nord.

Le nouveau syndicat a procédé récemment à l'élection de ses officiers qui sont : M. Léonard Vallières, président; M. Albert Duchesne, vice-président; M. Marcel Rousseau, secrétaire; M. Paul-André De-Guise, trésorier; M. Rolland Rouleau, secrétaire-financier, et MM. Philippe Lepage et Florian Blais, directeurs.

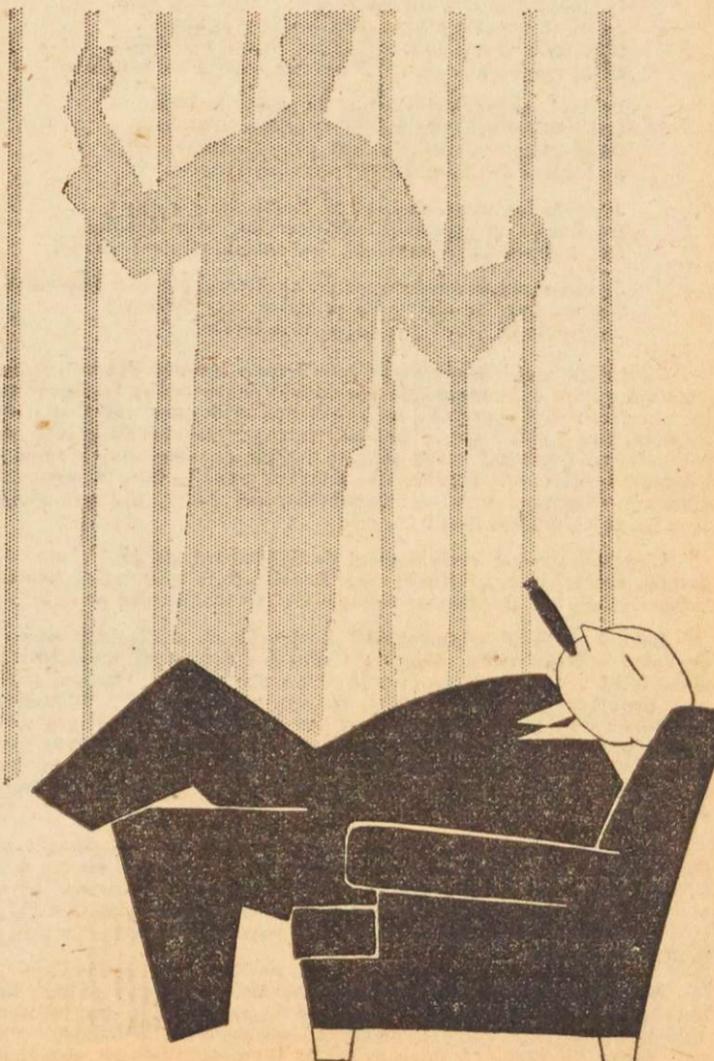
M. Payne a été secondé dans son organisation par les ouvriers de la Sorel Steel et du Syndicat des débardeurs.

## RETRAITE ANNUELLE des libérés du mouvement

L'aumônier général de la C.T.C.C. a annoncé samedi, à l'issue de la séance du Bureau confédéral, que la retraite annuelle des libérés du mouvement serait prêchée à Joliette les 2, 3 et 4 mars prochains.

M. le chanoine Pichette a signalé l'importance de cette retraite pour l'unité de pensée à travers toute la C.T.C.C. Elle sera prêchée cette année encore par le R. P. Lorenzo Gauthier, des Clercs de Saint-Viateur.

Les inscriptions sont déjà très nombreuses, a déclaré M. Pichette, et nous sommes désormais assurés que la plupart des libérés y assisteront comme par les années passées.



Quand on se trompe de personne...

Le problème ouvrier

UN BOEUF SUR LA LANGUE

Les anciens, quand ils voulaient parler de quelqu'un qui avait reçu de l'argent afin de garder le silence, disaient: "Il a un boeuf sur la langue". Cette expression venait du fait qu'une pièce de monnaie de ce temps-là portait un boeuf en effigie. De nos jours les gens auraient dit: "Il a un buffalo sur la langue", en pensant à la pièce de cinq sous des Etats-Unis.

Démosthène avait été payé par Harpalon pour se taire. Le lendemain, le grand orateur grec se présente à la tribune le cou tout enveloppé de laine, et, faisant semblant de vouloir parler, il fit signe qu'il avait une extinction de voix. Mais des gens qui étaient au courant du stratagème dirent que le gosten n'était pas malade, mais qu'il était bloqué par l'argent.

\* \* \*

Le prophète Ezéchiel, à la suite du prophète Isaïe, se montre très sévère pour ceux qui, constitués en autorité, ne font pas leur devoir: "Ainsi parle le Seigneur: Malheur aux pasteurs d'Israël qui n'ont fait que se paître eux-mêmes!... Vous n'avez pas fortifié les brebis débiles, vous n'avez pas soigné celles qui étaient malades, vous n'avez pas pansé celles qui étaient blessées, vous n'avez pas cherché celles qui étaient perdues... Voici que je viens aux pasteurs; je redemanderai à leurs mains mes brebis, et je ne leur laisserai plus de troupeau à paître..."

\* \* \*

Ici dans la province de Québec, nous ne pourrions pas faire à nos évêques le reproche de s'être laissé acheter par les puissances d'argent, d'avoir négligé de parler quand c'était le temps de le faire, ou de n'avoir pas pris soin du troupeau qui leur était confié.

Tous les évêques de notre province, sans exception, depuis Monseigneur Laval, jusqu'aux archevêques et évêques qui font aujourd'hui la gloire et l'honneur de l'Eglise canadienne, ont été continuellement sur la brèche; jamais ils n'ont fait à leur devoir de pasteur, et ils ont continuellement mis en pratique le conseil que donnait saint Paul à son disciple Timothée: "Prêche la parole, insiste à temps et à contre-temps, reprends, menace, exhorte, avec une entière patience et toujours en instruisant".

\* \* \*

Nos Seigneurs les archevêques et évêques de la province de Québec n'ont pas "le gosier bloqué par l'argent", ils n'ont pas de "boeuf sur la langue", et ils nous ont fréquemment donné, dans le passé, la preuve du désintéressement et de la vigilance de leur zèle.

\* \* \*

No 5: "Dans le passé, Nous avons saisi toutes les occasions d'appliquer à notre milieu les principes de la morale sociale. Nous avons rappelé ces principes à Nos diocésains respectifs. Nous les avons aussi rappelés, sous une forme plus solennelle, dans les Lettres pastorales collectives à tous les fidèles de notre région..." Le journal "Le Travail - Le Problème ouvrier, No 5.

"Je les ai tous aimés"

Afin de bien montrer la solidarité humaine, le poète Sully Prudhomme a écrit un poème intitulé "Un songe":

Le labourer m'a dit en songe: "Fais ton pain. Je ne te nourris plus; gratte la terre et sème". Le tisserand m'a dit: "Fais les habits toi-même". Et le maçon m'a dit: "Prends la truelle en main".

Et seul, abandonné de tout le genre humain, Dont je traînais partout l'implacable anathème, Quand j'implorais du ciel une pitié suprême, Je trouvais des lions debout sur mon chemin.

J'ouvris les yeux, doutant si l'aube était réelle: De hardis compagnons sifflaient sur leur échelle, Les métiers bourdonnaient, les champs étaient semés.

Je connus mon bonheur, et qu'au monde où nous sommes, Nul ne peut se vanter de se passer des hommes; Et depuis ce jour-là, je les ai tous aimés.

C'est bien vrai! Nous avons tous besoin les uns des autres. Les gens qui vivent à la campagne ont besoin des produits fabriqués par les ouvriers: des machines agricoles, des clous, des vêtements, des montres, des radios, etc... Les ouvriers ont besoin du travail des cultivateurs. Comment vivre sans le travail de celui qui a semé le blé pour le pain, qui a nourri les animaux pour le lait, le beurre, la viande? Comment faire des vêtements, des gants, des chaussures, sans les cuirs, les lainages?

L'agriculture est certainement le fondement de la richesse nationale, ou, comme le disent les Evêques dans leur lettre (No 6): "L'agriculture est le premier élément de la richesse des peuples".

Lequel est le plus important? Le travail du cultivateur ou celui de l'ouvrier? La seule réponse: "Tous les deux sont importants et nécessaires". C'est un peu comme si on demandait: "Lequel est le plus important dans une famille, le père ou la mère?" Il faudrait répondre: "Ca ne se compare pas. Les deux ont des fonctions différentes, toutes deux importantes et nécessaires". Si le père ou la mère est malade ou ne remplit pas bien ses devoirs, la famille en souffre. Si le père et la mère ne s'entendent pas parfaitement, la famille en souffre.

De même, si les cultivateurs ou les ouvriers ne remplissent pas bien leurs devoirs, la société en souffre. Si les ouvriers ou les cultivateurs n'ont pas ce qui leur revient, la société en souffre. Si les ouvriers et les cultivateurs se chicanent et se jalouissent, si la C.T.C.C. et l'U.C.C. ne s'entendent pas pour collaborer dans un bon esprit, la société en souffre.

Nous avons tous besoin les uns des autres et nous devons tous nous aimer. Les différentes classes de la société sont les membres d'un même corps. Comme le disait le pape actuel: "L'économie d'un pays forme un tout organique et toutes les possibilités de production doivent s'y développer chacune selon son importance véritable. Si cette règle fondamentale avait été observée, l'opposition entre villes et campagnes n'aurait pas pris de telles proportions".

DANS LE MOUVEMENT LE CHOMAGE A TRAVERS LE MONDE

Au cours de l'année 1950, il a diminué dans neuf pays, augmenté dans cinq pays — Diminution au Canada

Ces neuf pays où le chômage a diminué sont: le Canada, les Etats-Unis, Hawaii, la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Finlande, la Suisse, Israël et l'Union Sud-Africaine.

Les cinq pays dans lesquels, au contraire, le chômage avait augmenté, sont l'Autriche, le Danemark, la France, la République Fédérale allemande et l'Inde.



Pays où le chômage a diminué

Au CANADA, 4,5 pour cent des chômeurs assurés, soit 124,800 étaient en chômage en novembre 1950 contre 5,7 pour cent soit 152,269 un an auparavant.

Aux ETATS-UNIS, on dénombrait 2,229,002 chômeurs, soit 3,6 pour cent de la main-d'oeuvre civile en décembre 1950 contre 3,489,000 soit 5,6 pour cent, en décembre 1949.

A HAWAII, on enregistrait 16,155 chômeurs, soit 8,4 pour cent de la main-d'oeuvre civile en novembre 1950, contre 33,952 soit 17,5 pour cent, en novembre 1949.

En GRANDE-BRETAGNE, le nombre de chômeurs total était de 320,465 soit 1,5 pour cent du nombre total des salariés en novembre 1950 contre 343,706 et 1,6 pour cent en novembre 1949.

En IRLANDE, 28,164 travailleurs, soit 6,9 pour cent des assurés contre le chômage, étaient sans travail en décembre 1950 contre 29,708 et 7,6 pour cent en décembre 1949.

En FINLANDE, le nombre des

chômeurs inscrits était de 11,086 en décembre 1950 contre 58,075 l'année précédente à la même époque.

En SUISSE, 15,376 chômeurs totaux enregistrés en décembre 1950 contre 17,830 en décembre 1949.

En ISRAEL, la moyenne quotidienne des chômeurs inscrits était de 4,972 en novembre dernier contre 8,541 en novembre 1949.

Dans l'UNION SUD-AFRICAINNE, le nombre des chômeurs inscrits était de 11,150 en novembre 1950 contre 18,628 un an auparavant.

Pays où le chômage a augmenté

En AUTRICHE, 118,365 chômeurs ont été enregistrés en novembre 1950 contre 80,498 en novembre 1949.

En DANEMARK, on comptait 128,679 syndiqués en chômage, soit 20 pour cent contre 113,505 ou 18,2 pour cent en décembre 1949.



En FRANCE, le nombre de chômeurs secourus était de 46,678 en novembre dernier contre 43,423 en novembre 1949.

Dans la REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE, on dénombrait 1,689,898 chômeurs inscrits en décembre 1950 contre 1,558,469 en décembre 1949.

Aux INDES, il y avait 333,628 chômeurs inscrits en novembre 1950 contre 291,584 l'année précédente.

(B.I.T.)

DEMANDE DE 16 CENTS AUX CHANTIERS MARITIMES

Conformément à l'article 15 de la Loi des Relations ouvrières de Québec et sous l'autorité de son certificat de majorité, le Syndicat national des Chantiers maritimes de Lauzon, Québec, a fait parvenir une demande d'augmentation générale de salaire de .16c l'heure à la Compagnie Davie Shipbuilding de Lauzon. Les négociations à cet effet se poursuivront jeudi, le 8 février courant.

HOMMAGES AU CHANOINE PICHETTE présentés par le Conseil Central de Joliette

Le Conseil central de Joliette a donné un banquet, lundi soir dernier en l'honneur du nouveau chanoine Henri Pichette qui avait été pendant cinq ans aumônier du Secrétariat d'Action sociale de Joliette, en même temps qu'aumônier général de la C.T.C.C. Une centaine d'officiers de tous les syndicats affiliés ont assisté, accompagnés de leurs épouses, pour offrir au chanoine Pichette, une bourse à laquelle ils avaient tous contribué. C'est la reine du travail, élue à la fête du Travail l'an dernier et personnifiée par mademoiselle Madeleine Desmarais, une syndiquée de la région, qui a présenté la bourse au chanoine Pichette.

Le président du Conseil central, M. Henri Thouin, a exprimé au

ACCORD DANS L'AMIANTE

La Fédération de l'amiante vient de renouveler son contrat collectif de travail avec la Canadian Johns-Manville. La signature de ce contrat suit de près celle des conventions de Bedford Mines et de East Broughton.

L'accord prévoit une augmentation substantielle des salaires, des améliorations considérables dans le système de sécurité sociale et de meilleures conditions de travail. Nos lecteurs sont déjà au courant des détails de cette entente. Dans l'ensemble, les négociations furent un succès. Il est intéressant de savoir que la compagnie a accepté une procédure qui conduira éventuellement au règlement de tous les griefs qui subsistent depuis le retour au travail qui suivit la grève de 1949.

Cette nouvelle attitude de la compagnie a contribué considérablement à détendre l'atmosphère à Asbestos. M. K. Lindell, le nouveau gérant, semble prêt à faire sa part pour établir sur une base permanente des relations cordiales avec le syndicat.

La C.T.C.C., qui depuis quelques années a porté une attention spéciale aux mineurs d'amiante, est heureuse de partager leurs espoirs de paix et de prospérité.

Grèves et lockouts en 1950

La perte de temps occasionnée par les arrêts au travail résultant de conflits industriels au Canada en 1950, a été un peu plus élevée que l'an dernier, en raison surtout de la grève du personnel des services non roulants des chemins de fer en août, d'après un rapport préliminaire sur les grèves et lock-out, impliquant 186,981 travailleurs, le ministre du Travail, l'hon. Milton F. Gregg.

Les chiffres préliminaires pour 1950 indiquent 137 grèves et lock-out, impliquant 186,981 travailleurs et occasionnant la perte de 1,389,234 journées individuelles de travail, à rapprocher de 137 arrêts de travail, 51,437 travailleurs impliqués et une perte de 1,063,667 journées en 1949. En 1946, l'année record depuis 1939, il y a eu 228 grèves et lock-out 139,474 travailleurs impliqués et une perte de 4,516,393 journées de travail.

Les demandes d'augmentation des salaires, souvent liées à des questions relatives aux heures et aux conditions de travail, ont été les causes principales de la très grande majorité des arrêts de travail. La grève nationale des chemins de fer en août 1950, laquelle a impliqué 125,000 travailleurs et occasionné la perte d'un million de journées individuelles de travail, a contribué à porter le total des travailleurs en grève en 1950 à un niveau dépassé une seule fois au cours des années depuis l'inauguration de la statistique du ministère. C'est en 1943 qu'on a enregistré le plus grand nombre de grèves et lock-out pour une même année, alors qu'il y a eu 402 arrêts de travail impliquant 218,404 travailleurs.

Les chiffres préliminaires pour décembre 1950 indiquent 13 grèves et lock-out en cours, impliquant 2,562 travailleurs et causant la perte de 8,439 journées individuelles de travail. Cette perte de temps est la plus faible enregistrée dans tout mois depuis juin 1945. En novembre 1950, on a enregistré 17 grèves et lock-out en cours, impliquant 13,714 travailleurs et occasionnant la perte de 49,125 journées de travail. En décembre 1949, il y a eu 15 grèves, impliquant 3,197 travailleurs et causant la perte de 24,039 jours.

Arbitrage interrompu

"LE TRAVAIL" fera connaître à ses lecteurs, dans un avenir rapproché, les méthodes antisyndicales employées depuis quelques années par Eastern Furniture, Ltd. de Victoriaville. Cette compagnie est la propriété d'un parvenu enrichi, M. J.-D. Gagné. Ce dernier est aussi l'éditeur d'un hebdomadaire ennuyant, fait à son image.

Il faut relever dès aujourd'hui une fausseté publiée dans le journal de M. Gagné. Il prétend que la dissolution du tribunal d'arbitrage qui étudiait le projet de convention collective soumis par le syndicat des travailleurs du meuble (C.T.C.C.) est une sorte d'approbation de la conduite de la compagnie Eastern Furniture.

La vérité, c'est que le ministre du Travail a prononcé la dissolution du tribunal pour éviter quelques mois de délai aux ouvriers. En effet, la compagnie, par un bref de prohibition, désirait retarder la sentence arbitrale. La dissolution du tribunal a fait tomber le bref de prohibition. Il y a eu une séance de conciliation ces jours derniers et s'il n'y a pas de contrepropositions satisfaisantes de la part de la compagnie Eastern Furniture, d'ici quelques jours, le Syndicat fera constituer immédiatement le tribunal d'arbitrage, et il ne serait pas nécessaire de recommencer la preuve faite auparavant.

La dissolution du tribunal d'arbitrage est donc une condamnation de l'attitude de M. J.-D. Gagné et un moyen d'éviter plusieurs mois de délai que les travailleurs du meuble auraient subi sans l'intervention du ministre du Travail.

QUE PENSER DE CES PENSIONS?

Le problème des pensions de vieillesse va revenir bientôt à la surface. On se souvient que M. Duplessis, lors de la présentation du mémoire de la C.T.C.C., a fait allusion à une prochaine conférence fédérale-provinciale qui devra décider. Et la semaine dernière, un journal de Montréal publiait les propos suivants:

Un nouveau système universel de pensions de vieillesse sera établi prochainement si les dix provinces canadiennes s'entendent sur le plan fédéral qui leur a été soumis lors de la dernière conférence fédérale-provinciale. C'est ce qu'a indiqué hier midi Me Jean Lesage, député de Montmagny-Pislet, aux Communés, devant les membres de la Chambre de Commerce de Montréal. Ce système, à base de cotisation et administré par le fédéral, serait financé au fur et à mesure par toutes les personnes âgées de 70 ans et plus. Deux conditions d'admissibilité — l'âge et une période raisonnable de résidence au Canada — procureraient à ces personnes, une prestation de \$40 par mois, montant fixe et uniforme.

Quant aux personnes âgées de 65 ans et plus, mais qui ne peuvent toucher la prestation de la pension universelle, un système d'assurance-vieillesse, avec allocation maximum de \$40 par mois, serait établi. Cette allocation serait accordée à la façon de celle qui existe en vertu du présent programme d'assurance-vieillesse, mais modifiée de manière à tenir compte des caractéristiques du groupe d'âges en question. Il faudrait aussi corriger l'épreuve d'admissibilité de sorte que les allocataires soient encouragés plus qu'ils ne le sont à l'heure actuelle à gagner un supplément de revenu.

On sait que Me Lesage était (Suite à la page 4)

VOUS M'EN DIREZ TANT

M. Duplessis, l'U.C.C. et la C.T.C.C.

Nos lecteurs ont sans doute lu dans leurs journaux quotidiens les propos incroyables que notre premier ministre a tenu mardi dernier aux représentants de l'U.C.C. Vous êtes sans cœur, leur a-t-il dit, vous ne remerciez pas le gouvernement, vous fauchez la vérité; vous, M. Marion, vous n'avez plus le sens du devoir que vous aviez autrefois... etc."



C'est du délire. Que M. Duplessis donne des leçons de politique, de manoeuvre électorale ou de calembour paté, on l'admettrait encore. Mais des leçons de morale...!

Ce qu'il y a de plus grave, toutefois, ce n'est pas que M. Duplessis ait été désagréable; dans ce domaine, on fait ce qu'on peut, et nous n'irions pas reprocher, à un homme très occupé, une saute d'humeur passagère.

Mais M. Duplessis a réservé aux cultivateurs une vieille plaisanterie maligne qui mérite d'être soulignée. Les cultivateurs veulent des conventions collectives, dit l'U.C.C. Mais le premier ministre répond, secondé en cela par M. Laurent (Salaire Familial) Barré: C'est faux. Les cultivateurs n'en veulent pas du tout.

Ce qui revient à dire: Vous autres, chefs de l'U.C.C., vous venez nous raconter des histoires; vous ne représentez pas vraiment les cultivateurs.

Je dis une "vieille" plaisanterie, car M. Duplessis ne la faisait pas pour la première fois. S'il faut en croire les journaux, M. Duplessis a fait à un député la réponse suivante, la semaine dernière, en pleine Chambre:

M. CHALOULT: Mais les chefs des syndicats sont élus par les ouvriers...

M. DUPLESSIS: Pas toujours. C'est très simple, n'est-ce pas, et très facile. Quand l'U.C.C. réclame quelque chose qui déplaît au gouvernement, on répond: "Vous ne représentez pas les cultivateurs". Quand les unions ouvrières défendent leurs droits et leur liberté, on prétend que leurs chefs ne sont pas élus par les ouvriers.

Mais qui donc alors élit les chefs? Nous ne parlons pas, bien entendu, de l'Association ouvrière canadienne de Marquette, dont M. Duplessis est sans doute bien placé pour connaître les moeurs intimes. Mais si c'est à M. Marquette que le premier ministre faisait allusion, il fallait le dire plus clairement. Pour ce qui est de ces autres unions, que M. Duplessis nous cite des noms et nous nous chargerons de réfuter une par une ces ridicules prétentions.



Et si l'U.C.C. ne connaît pas la pensée des cultivateurs, qui la connaît? M. Duplessis se garde bien de nous le révéler!

Bref, nous endossons entièrement la leçon un peu verte que le directeur du Devoir, M. Gérard Filion, servait hier au premier ministre:

Si M. Duplessis s'imagine de rendre l'U.C.C. plus docile, en la recevant à coups de bâtons, il se fait étrangement illusion. La réception d'avant-hier lui fait perdre de nombreux votes dans les campagnes. Il n'aurait pas besoin de répéter le geste plusieurs fois pour devenir aussi impopulaire chez les cultivateurs qu'il l'est actuellement chez les ouvriers.

GESTE APPRECIÉ

Voici un extrait qui demande très peu d'explication. Le syndicat en question a payé son abonnement pour l'année et il nous transmet au fur et à mesure les quelques changements d'adresses. Sa dernière lettre se terminait comme suit: Il y a un nouveau et trois démissionnaires; le nouveau remplace l'un des abonnés partis, pour ce qui est des deux autres démissionnaires, ne tenez pas compte de la remise, vous avez amplement de place pour utiliser cet argent". C'est un syndicat de l'amiante. Roger McGINNIS

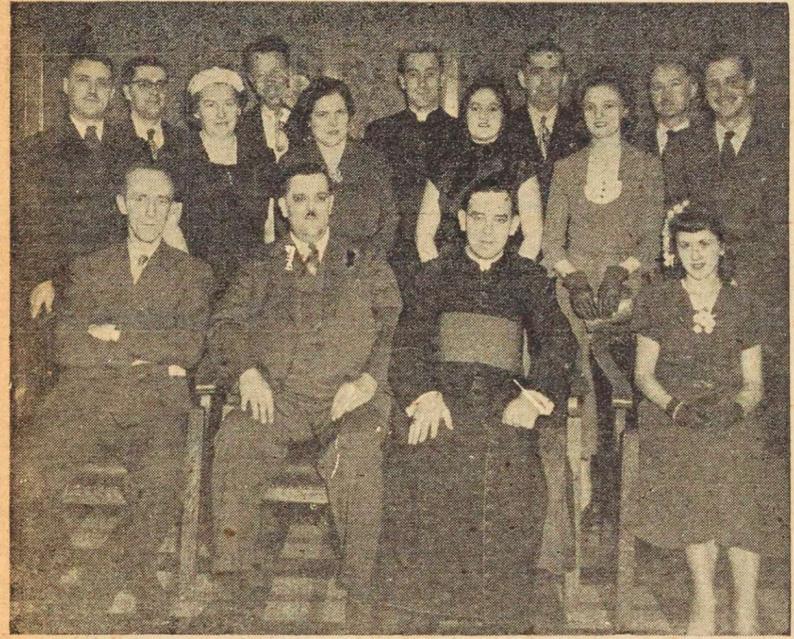


Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER. Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR. Administrateur: MARCEL ETHIER. Publiciste: ROGER MCGINNIS. Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694. Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.



Photographie prise lors d'une fête organisée en l'honneur de l'abbé Henri Pichette, qui vient d'être fait chanoine dans le diocèse de Joliette. On remarque de gauche à droite: 1ère rangée: Fernand Jolicoeur, directeur du Comité d'éducation; Henri Thouin, président du Conseil central de Joliette; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.; Mlle Madeleine Desmarais, Reine du Travail de Joliette pour l'année 1951. De gauche à droite, 2ème rangée: M. Donat Perreault, directeur au Conseil central; M. Gérard Laprade, dir.; Mme J.-A. Granger; M. J.-Antonio Granger; Mme Henri Savignac; M. l'abbé J.-M. Marsolais, aumônier; Mlle Claire Perras; M. René Venne; Mme Jacques Archambault; M. Henri Savignac, organisateur; M. Jacques Archambault, sec.-trés., et conseiller technique du Conseil central.

## Saguenay-Lac St-Jean

# Les chauffeurs d'autobus de Chicoutimi victimes de la légalité!

La population de Chicoutimi, surtout les chauffeurs eux-mêmes, se demandent tous les jours pourquoi le différend intervenu entre le Syndicat des Chauffeurs d'Autobus et la Compagnie n'arrive pas à un règlement définitif.

Les gens qui s'intéressent à cette cause sont parfaitement justifiés de s'étonner de la lenteur des procédures et du temps interminable pour arriver à un règlement définitif. La raison de toutes ces lenteurs est bien simple, c'est que le Syndicat procède légalement, et quand on procède légalement, ça va lentement.

Comme on s'en souvient, c'est vers la mi-juillet que fut fondé le syndicat: la première réaction après la fondation du syndicat: congédiement illégal de 26 chauffeurs.

Le syndicat en appela aussitôt à la Régie des Transports, à l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province, à l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail et à l'honorable Antonio Talbot, ministre de la Voirie et député du comté.

Le Service de Conciliation et d'Arbitrage du ministère du Travail dépêcha immédiatement M. Léonce Cliche, conciliateur, pour venir faire enquête et tâcher d'obtenir un règlement.

"La Régie des Transports ainsi que les honorables Barrette et Talbot affirmèrent ouvertement que la compagnie avait agi illégalement en congédiant les chauffeurs et en diminuant les circuits".

La compagnie fut donc forcée de rétablir ses circuits et de reprendre pratiquement tous les chauffeurs congédiés.

## Difficultés

D'autres difficultés surgirent, à chaque difficulté le syndicat en informe aussitôt le Service de Conciliation et d'Arbitrage; à six reprises le conciliateur M. Léonce Cliche vint à Chicoutimi pour faire enquête et tenter d'obtenir un règlement. Dans certains cas il réussit mais dans d'autres cas il n'obtint aucun résultat pratique.

À plusieurs reprises, le ministre du Travail lui-même, l'honorable Antonio Barrette, fut saisi des difficultés survenues entre le syndicat et la compagnie; malgré toutes les démarches du syndicat, toutes les procédures légales, le règlement traîne en longueur.

Après les négociations, la conciliation eut lieu et l'arbitrage fut décidé. La partie patronale et la partie syndicale ont nommé leur représentant respectif dès le début de décembre. Le président fut nommé par le ministre du Travail le 23 décembre.

## Délais

Le comité d'arbitrage devait siéger à Québec, le 25 janvier. Le comité ne siégea pas. Le comité d'arbitrage devait venir siéger à Chicoutimi le 23 janvier; à la dernière minute le syndicat fut informé que le comité ne viendrait pas siéger le 23 janvier.

Le premier février le syndicat fut informé que la partie patronale ne pourrait pas siéger avant le 19 février; aussitôt, l'arbitre représentant le syndicat et le syndicat lui-même protestèrent par télégramme auprès du ministre du Travail, et le syndicat demanda que les séances du tribunal soient tenues dès cette semaine.

Le syndicat n'a pas encore eu de réponse. Le syndicat, plus que tous les autres se plaint de toutes ces lenteurs interminables, mais fait tout en son possible pour garder les chauffeurs d'autobus dans la légalité.

Les faits mentionnés plus haut prouvent clairement qu'il n'est pas

facile de demeurer toujours dans la légalité et savoir supporter les interminables délais imposés par les circonstances pour ne pas dire par la mauvaise foi.

## Une limite

Il y a une limite à la patience des employés qui souffrent de mauvaises conditions de travail pendant toute la durée de ces délais.

Hier, le syndicat, informé qu'un nouveau délai était demandé, a fait parvenir le télégramme sui-

vant à l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail: "Notre représentant sur tribunal arbitral Chauffeurs d'Autobus et Compagnie d'Autobus Saguenay nous informe que partie patronale prétend ne pouvoir procéder avant le 19 février.

Syndicat proteste énergiquement contre tel délai. Représentants des deux parties nommés depuis le début de décembre, et le président désigné le 23 décembre. Séances fixées au 15 janvier puis au 23 janvier et ajournées sine die sans

# LA SEMAINE

## SHAWINIGAN

### Une bonne idée

Le syndicat des employés de la Canadian Carborandum de Shawinigan Falls, vient de poser un geste qui sera fort apprécié du bénéficiaire.

En effet, lors d'une assemblée régulière de ce syndicat, qui prépare actuellement les amendements à son contrat de travail, il fut décidé de voter une somme de \$10.00 pour cigarettes et autres colis, si possible, au confrère René Rocque qui subit actuellement une détention à Sherbrooke, par suite de la grève de l'amiante.

Il nous fera plaisir de relater ici toute initiative du même genre.

## ST-HYACINTHE

### Volcano

Après 3 séances de négociations directes, le syndicat des Employés de Volcano de St-Hyacinthe, ont décidé de recourir à la conciliation dans le but d'obtenir par ce moyen, les avantages qu'ils demandent

Le confrère S. T. Payne, de la Fédération nationale de la Métallurgie, qui dirigeait les négociations, nous avise que les demandes sur lesquelles le conciliateur aura à travailler sont les suivantes:

a) une augmentation générale de .25 sous l'heure — la compagnie offre .07, .08 et .10 sous selon les catégories d'employés;

b) 9 fêtes chômées et payées, pour tout le monde, après 1 an de service — la compagnie, en accordait 8½ après 3 ans de service;

c) 2 semaines de vacances avec paie après 5 ans de service — la compagnie, maintient le statu quo, 1 semaine de vacances.

## MONTREAL

### Elections dans la construction

Mardi, le 6 février dernier, avait lieu l'élection des officiers du "Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal Inc.", mouvement affilié à la C.T.C.C., au numéro 1231 est, rue Démontray.

Le résultat fut le suivant: président, A. Gosselin (pour un 7e terme); 1er vice-président, Omer Douville; 2e vice-président, William Léger; secrétaire-archiviste, Clovis Langlois; secrétaire-financier-trésorier-correspondant, M. Horace Laverdure; statisticien, Camille Périard, sergent d'armes, Léopold Lévesque.

Les élections des officiers furent tenues sous la présidence de M. Osias Filion, président de la Fédération nationale catholique des Métiers du Bâtiment et des Matériaux de construction du Canada Inc.

La formation des différents comités du Conseil aura lieu lieu à la prochaine assemblée qui sera tenue le 20 février prochain à l'adresse précitée.

Les officiers élus ont remercié en paroles élogieuses les différents délégués du Conseil pour la confiance qu'ils ont mis en eux et ont aussi promis de faire tout en leur possible pour augmenter les effectifs du Conseil au cours de l'année qui commence.

Il a été rapporté à cette même assemblée que les négociations pour le prochain contrat de travail auront lieu lundi le 12 février prochain en la salle du Builders Exchange, à 2.30 p.m.; d'ailleurs, on se rappelle qu'en date du 19 décembre dernier, les représentants ouvriers avaient rencontré les patrons et que certains changements au décret actuel avait été demandés ainsi qu'une augmentation générale de salaire de 0.15 sous l'heure.

## VICTORIAVILLE

### Elections

Les ouvriers du Meuble de Victoriaville tiendront leurs élections annuelles le 14 février prochain. La mise en nomination a été faite mercredi soir au local des Syndicats.

Dans le vêtement, ce sont les élections proprement dites qui ont été tenues cette semaine sous la présidence de M. Michel Chartrand, agent d'affaires de la Fédération du Vêtement. Les membres se sont rendus plus nombreux que jamais pour participer au vote. Ils ont porté à l'exécutif les officiers suivants:

Président: Emilien René, en remplacement de Donia Hamel, président de la Fédération, qui ne s'était pas représenté; vice-président: Bertrand Dupuis; trésorier: Jos.-A. Audy; secrétaire-archiviste et assistant: Roland Hamel et Marcel Olivier; directeurs: Yvonne Girard et Maurice Rousseau (Rubin), Lilliane Dussault et Adrien Tourigny (Utility Textile) et Jos. Soucy (Fashion Craft).

On annonce en outre que M. l'abbé I. Gauthier, aumônier du Conseil central de Victoriaville, donnera la semaine prochaine une bénédiction apostolique (par privilège spécial du Pape) à tous les ouvriers syndiqués de Victoriaville. M. l'abbé Gauthier revient d'un voyage en Europe. Il montrera en outre un film sur son voyage.

### avoir siégé une seule fois.

De tels retards sont inexplicables. Compagnie en profite pour congédier chauffeurs syndiqués et engager nouveaux chauffeurs. D'autres chauffeurs perdent patience et quittent la Compagnie d'eux-mêmes, se demandant avec toute la population si les lois de protection ouvrière sont inefficaces? Syndicat vous prie d'agir sans retard pour que tribunal siège la semaine prochaine.

Et le télégramme est signé: Le Syndicat National des Chauffeurs d'Autobus du Saguenay. Par: Jean-Paul Lalancette, secrétaire du Conseil général des Syndicats Nationaux de Chicoutimi.

De son côté, Maître Marius Bergeron, représentant du Syndicat sur le tribunal arbitral, a fait parvenir le télégramme suivant à l'honorable Antonio Barrette: "Comme arbitre tribunal arbitrage Autobus Saguenay Ltée désire vous informer délai déraisonnable demandé par arbitre ou procureur partie patronale stop, tribunal constitué depuis 23 décembre, arbitre ou procureur se déclare incapable agir avant semaine 20 février stop, arbitrages ne sont pas activités secondaires, si arbitre patronal ne peut agir à cause autres occupations, devrait être contraint de démissionner".

Marius Bergeron.

## Les pensions...

(suite de la page 3)

président du comité parlementaire qui, durant plusieurs mois, a étudié cette question de sécurité.

Au cours de sa causerie, Me Lesage, qui est également assistant parlementaire du ministre des Affaires extérieures, a passé en revue les divers courants d'opinion qui ont présidé à ces études et il a rappelé que les entretiens s'étaient poursuivis dans le secret. On ignore aussi ce que pensent du plan les 10 provinces qui en ont été saisies.

Le conférencier a laissé entendre que si tous les gouvernements provinciaux tombaient d'accord sur le plan qui leur a été soumis d'ici quelques mois, il serait possible au Parlement d'adopter les lois nécessaires au cours de la session qui vient de débiter.

Le nouveau projet pourrait être mis en oeuvre dès 1952.

M. Lesage a-t-il raison de croire qu'un tel projet sera accepté lors des prochaines rencontres? Il faut espérer que non. Car il diffère par trop des réclamations formulées depuis longtemps par différentes fédérations syndicales, dont la C.T.C.C. qui proposait lors de son dernier congrès un système beaucoup plus raisonnable et beaucoup plus réaliste:

1.— Pension de \$50. par mois aux femmes ayant atteint l'âge de 60 ans et aux hommes ayant atteint l'âge de 65 ans, en vertu d'un régime universel de pensions de vieillesse, dont le coût serait défrayé aux trois cinquièmes par le gouvernement fédéral, et aux deux cinquièmes par les provinces;

2.— Fixer pour les allocataires, une période raisonnable de résidence au Canada;

3.— Abolition des enquêtes sur les moyens de subsistance (means test);

4.— Etablir en faveur des salariés une assurance contributive, avec caisses de réserve, en vue d'une pension de retraite de cinquante dollars par mois à l'âge de 60 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. Les salariés verseraient deux pour cent (2%) de leur salaire à la caisse de réserve; les employeurs paieraient la balance nécessaire pour assurer la solvabilité de la caisse; les gouvernements assumeraient les frais d'administration et combleraient les déficits;

5.— Protéger les régimes collectifs existants de pensions de retraite, et laisser aux négociations collectives le soin d'établir d'autres plans, comme compléments des régimes plus haut suggérés;

6.— Constituer des organismes appropriés pour surveiller l'application de la loi et assurer le paiement des pensions aux personnes qui y ont droit.

Il ne faudrait tout de même pas qu'on profite des menaces de guerre et de l'état d'urgence sur le plan international pour escamoter des suggestions qui rallient l'opinion publique dans sa presque totalité.

## La promotion...

(Suite de la page 1)

sonnes. C'est un succès qui vaut la peine d'être souligné. On décida de tenir une journée d'étude à Kénogami, le 1er dimanche de mars, où l'on discutera de discipline et de démocratie syndicales. L'aumônier régional, M. l'abbé Philippe Bergeron, annonça aussi qu'il y aurait une retraite fermée pour les officiers de syndicats du 20 au 23 avril prochain, à Val Racine.

Le directeur du Service d'Education assistait à l'assemblée et dirigea le forum qui suivit la causerie de Jean Marchand sur la promotion ouvrière. Comme illustration du sujet, on présenta le film "Contrat de Travail", grâce à l'amabilité de M. Beaulieu, représentant de l'Office National du Film. Enfin, le confrère Roger McGinnis propagandiste du journal "Le Travail", a tenu à se rendre à cette réunion pour parler de notre hebdomadaire à tous ceux qui y assistaient.

## Rajustements

À la suite d'une conciliation dont "Le Travail" rendait compte récemment, la compagnie Utility Textile vient de prévenir le syndicat qu'elle se rend à ses réclamations, que tous les taux en litige seront rajustés, toutes les augmentations maintenues et toutes les sommes réclamées, remboursées intégralement.

## Chaussure

Le nouveau syndicat de la chaussure de Victoriaville, qui a reçu sa certification le 21 janvier dernier, entamera les négociations le 13 février prochain.

L'un des premiers points au programme sera la réinstallation de l'Exécutif du Syndicat, congédié en bloc au début de décembre en pleine période d'organisation.

## Echevin syndiqué

M. Emile Hamel, un syndiqué de la construction, a été élu échevin, à Victoriaville, lors des élections municipales le premier février dernier.

"Le Travail" lui offre les plus sincères félicitations de la C.T.C.C.

## SHERBROOKE

### Kaysers

Le Syndicat de la Kayser de Mégantic commencera ses négociations le 16 février prochain. Le syndicat demande 15% d'augmentation, trois fêtes chômées et payées (ce qui donnera un total de 6) et 200 heures de travail au lieu de 100 avant la fixation des taux pour chaque nouveau style.

On demande aussi une clause de boni de vie chère à raison de 40 cents du point, avec rajustement trimestriel.

## QUEBEC

### Vêtement

Le Syndicat des usines Pollack dénoncera prochainement ce qu'il considère comme une violation d'entente par son employeur, vu que ce dernier vient de supprimer le bonus de 18½ dont jouissaient jusqu'ici ses employés.

L'usine travaille à la confection d'uniformes militaires et l'employeur prétend que l'étoffe utilisée justifie cette baisse de salaire. Le syndicat objecte qu'au contraire ce travail est couvert par un décret et que les règlements fédéraux obligent les contracteurs à payer les salaires reconnus dans l'industrie pour le même travail.